

Energie Partagée *Investissement*

L'investissement citoyen
au service des projets
citoyens d'EnR



Atelier « Monter un projet citoyen Bois-
énergie » – 2 avril 2015



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'ADN d'Énergie Partagée Investissement

- **Une implication dans la gouvernance** du projet avec une approche territoriale des enjeux en co-investissant avec des collectivités locales et des collectifs de citoyens.
- **Une entreprise de l'ESS qui limite ses frais**
- **Un fonds diversifié qui mutualise les risques**
- **Une communication sur l'actualité de leur projet**

Comment le fonds investit dans les projets ?

Le fonds ne se substitue pas à une banque

Un dimensionnement des projets bien particulier

- Financement de l'infrastructure, et non du développement
- Investit des montants compris entre 50 000 euros et 500 000 euros, représentant entre 5 et 15 % de l'investissement global
- Une mobilisation de l'investissement citoyen en amont
- Créer une SPV

Le fonds agit comme investisseur dans la société de projet

- Représente ses actionnaires à la gouvernance de la société
- Cherche un équilibre entre :
 - Des parts sociales sur une durée longue, avec une plus-value à la sortie (15 ans)
 - Des comptes courants d'associés rémunérés annuellement (possibilité de différé de plusieurs années)
- Ne répond pas à des besoins de liquidité rapides



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Quelles questions se poser avant de solliciter le fonds ?

Quelle gouvernance voulez-vous ?

- Gouvernance majoritairement citoyenne ?
- Gouvernance avec une représentation directe des citoyens ?

Quel projet économique ?

- Ré-investir dans d'autres projets = financement « Corporate » : auquel cas, les parts sociales seront favorisées.
- Rémunérer ses actionnaires : auquel cas, les CCA sont conseillés.

Quel niveau de fonds propres et subventions sont déjà mobilisés par les porteurs ?

- Plus de 35% du projet → financement bancaire directement
- Moins de 35% du projet → EPI complète les fonds propres



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Travailler avec Energie Partagée c'est comment ?

Plusieurs étapes :

Etape 1 : Remplir le formulaire : de la description de son territoire à l'intérêt économique et social de son projet

Etape 2 : Validation du respect de la Charte d'EP en commission de validation

Etape 3 : Etude des documents financiers par le fonds

Etape 4 : Validation de l'investissement

Etape 5 : Coordination pour la mobilisation de l'investissement citoyen

Frais de gestion : 1 % du financement réalisé.

Si la levée de fonds est atteinte, les frais de gestion peuvent être partiellement remboursés.



Que veut dire un financement citoyen ?

- Mobiliser la population sur les territoires via l'épargne
 - Que la collecte soit portée par les citoyens qui développent le projet (ex IsacWatt, Combrailles..)
 - Que ce soit organisé par des partenaires locaux
- Qui vont flécher leur épargne sur des projets locaux
 - Pour soutenir le porteur et leur territoire
 - Sortir des circuits classiques de l'épargne pour lui donner plus de sens
- Qui va en être sensibilisée
 - aux modèles économiques de l'énergie,
 - À la transition énergétique
- Dont les attentes en rentabilité sont patientes
 - Proches de celle des collectivités en taux et en durée
 - Et permettre de financer des projets moins rentables

Quelle différence entre participatif et citoyen

Qui est Citoyen selon la charte Energie Partagée ?

Citoyen direct ou en Club d'investisseur

Fonds de l'ESS

Collectivités Territoriales, SEM..

Le reste est participatif, logique principalement tournée vers l'épargne :

- Participation minoritaire en action sans maîtrise du projet
- Financement sur la dette (Livret, Crowdfunding..)

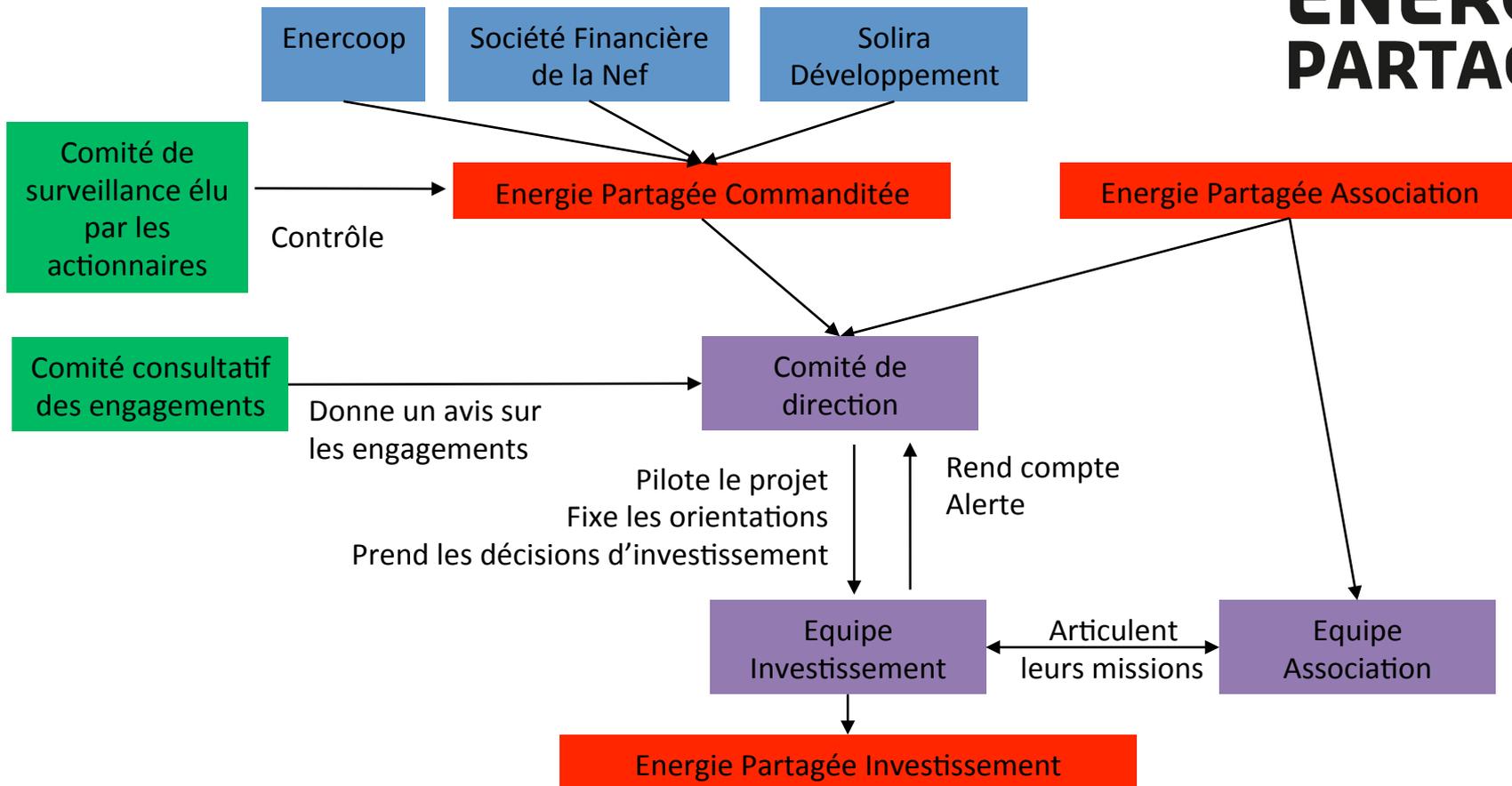


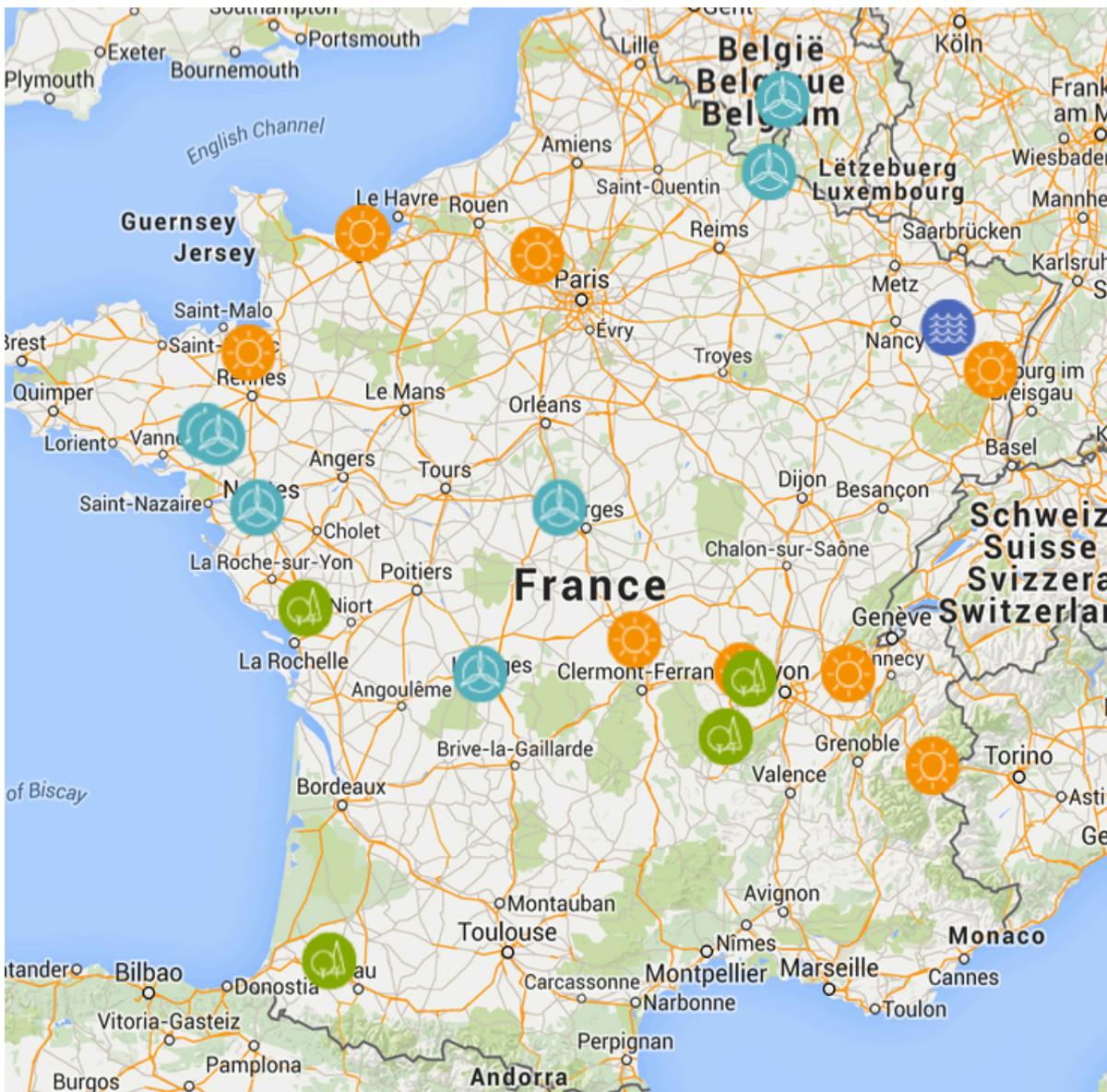
**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Gouvernance d'Énergie Partagée : un mouvement, plusieurs structures juridiques



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**





Quelques chiffres clés

● Une capitalisation de **7,6 Meur**

● Une nouvelle levée de **fonds** depuis le 22/9/2014. Objectif d'un fonds à 10 millions d'euros, d'ici fin 2015.

● Plus de 20 projets financés toutes filières confondues.

● Un objectif ambitieux de 25 millions d'euros en 2025.